

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00455

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE) DU BASSIN VERSANT DU GIER

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D2023004550

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE) DU BASSIN VERSANT DU GIER

En 2009, le bassin versant du Gier a été identifié comme étant en déficit quantitatif par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse (RMC). Cela signifie que les ressources en eaux disponibles ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins humains et des milieux aquatiques.

En 2010, une étude de détermination des volumes maximums prélevables portée par Saint-Etienne Métropole dans le cadre du Contrat de rivières du Gier a permis de mieux connaître l'état de la ressource en eau sur ce territoire.

Les conclusions de cette étude étaient alors les suivantes :

- **Rive gauche coté Jarez** : une ressource en eau faible, des besoins d'eau potable satisfaits par les ressources en eau du Rhône et du Pilat, des forts besoins pour l'irrigation (arboriculture, maraîchage), un manque d'eau pour l'irrigation en année sèche un an sur cinq et un impact fort des retenues collinaires sur les débits de certains cours d'eau en été (jusqu'à – 60 % de débits) et des réseaux d'assainissement qui court-circuitent d'importants volumes d'écoulements ;
- **Vallée du Gier** : une ressource en eau satisfaisante grâce aux débits réservés des barrages du Pilat, les rejets de stations d'épuration et en parallèle peu de prélèvements, avec des besoins industriels satisfaits ;
- **Rive droite - Pilat** : une ressource en eau globalement importante (70 % des débits du Gier), des besoins des milieux aquatiques satisfaits par les débits réservés des barrages, des besoins d'eau potable satisfaits en année sèche quinquennale (débit moyen annuel qui a une probabilité de 1 sur 5 de ne pas être dépassé chaque année) grâce aux capacités suffisantes de stockage des barrages, et des besoins agricoles (élevage) globalement satisfaits même si on constate un léger manque en année sèche quinquennale.

Cette tendance a été confirmée depuis une dizaine d'années. Du fait du réchauffement climatique, la situation risque d'évoluer vers davantage de périodes critiques puisque les besoins des usages devraient augmenter alors que la ressource en eau devrait continuer à diminuer.

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le PGRE est un outil collectif basé sur la concertation pour résoudre un déficit quantitatif et partager la ressource en eau. L'objectif est de sortir de la gestion de crise récurrente par arrêté sécheresse et de satisfaire les différents usages ainsi que les besoins des milieux aquatiques.

Les grands principes du PGRE sont les suivants :

- intégrer le changement climatique (projection à 20-30 ans) ;
- travailler en concertation avec tous les acteurs ;
- partager les efforts entre tous et avoir une démarche progressive ;
- assurer une solidarité amont/aval ;
- mettre en place des actions durables.

Le PGRE constitue donc un projet de territoire qui repose sur des actions définies pour :

- réaliser des économies d'eau ;
- satisfaire les différents usages et les milieux :
 - o en apportant de l'eau à partir de zones non déficitaires ;
 - o en substituant les prélèvements dans les milieux naturels ;
- améliorer les connaissances et suivre l'évolution de la ressource en eau ;
- suivre la mise en œuvre de la démarche.

Rappelons que sur le bassin versant du Gier la procédure PGRE a été lancée le 20 mars 2018 lors d'un Comité de Pilotage (COPIL) associant les différents partenaires de la gestion de l'eau, à savoir les structures déjà présentes au comité de rivière en ajoutant les structures agricoles du bassin en charge de la gestion de l'irrigation.

Ainsi en complément des comités techniques et comités de pilotage accompagnant la progression de la démarche, des groupes de travail se sont réunis pendant toute la phase d'élaboration afin d'échanger sur les thématiques suivantes :

- eau potable et loisirs ;
- milieux aquatiques ;
- agriculture ;
- industrie ;
- retenues collinaires.

A l'issue de ces 4 années d'échange riches en échanges, un document partagé a été élaboré ainsi qu'un programme d'actions (note stratégique du PGRE).

En parallèle, une action d'étude anticipée de gestion de l'irrigation et de la ressource en eau dans les coteaux du Jarez a été conduite entre 2019 et 2022 afin de déterminer un scénario de gestion spécifique aux coteaux.

En 2022, un avis sur les documents constituant le PGRE a été sollicité auprès de l'ensemble des acteurs de la concertation et notamment les communes du bassin versant. Une synthèse des remarques a été présentée début 2023 suivie de réajustements à la marge du programme permettant d'obtenir une version définitive du programme d'actions et de la note stratégique du PGRE. Il s'en est suivi un avis des services de l'Etat (mission inter-service de l'eau et de l'environnement MISEN en avril 2023).

Le PGRE tel que finalisé comprend 37 actions pour un montant global de 33 229 000 €. Parmi elles 24 sont définies sous maîtrise d'ouvrage SEM ou co-maîtrise d'ouvrage au titre de ses différences de compétences. 13 autres actions seraient à porter, potentiellement, par d'autres partenaires comme la Chambre d'agriculture, l'AFREL (Association Fruits Rhône et Loire), la Fédération de Pêche, la DDT, l'OFB (Office Français de la Biodiversité), ... et également, les abonnées, les exploitants agricoles et les industriels...

Il s'ensuivra le lancement de la procédure par courrier officiel du Préfet de bassin pour une durée de 6 ans. (2023-2029).

Tout au long des 6 années de vie du projet, un comité de suivi annuel permettra de faire le bilan de l'avancement et la reprogrammation d'actions ou précision de maîtrise d'ouvrage en fonction de la maturation des projets.

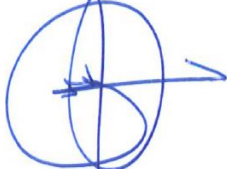
Ce projet présenté pour avis au Comité de Rivière le 11 septembre 2023 sera soumis à délibération de SEM, animateur de la démarche et signataire du PGRE.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant du Gier ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à la signature du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant du Gier ;**
- **autorise le dépôt des demandes de subventions auprès des différents partenaires concernant l'animation de la démarche et les actions en maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD